

No. 48576*

**Philippines
and
Bulgaria**

Memorandum of Agreement for the establishment of a political consultations' mechanism between the Department of Foreign Affairs of the Republic of the Philippines and the Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Bulgaria. Sofia, 3 May 2007

Entry into force: *20 July 2007 by notification, in accordance with article VI*

Authentic text: *English*

Registration with the Secretariat of the United Nations: *Philippines, 6 June 2011*

**No UNTS volume number has yet been determined for this record. The Text(s) reproduced below, if attached, are the authentic texts of the agreement /action attachment as submitted for registration and publication to the Secretariat. For ease of reference they were sequentially paginated. Translations, if attached, are not final and are provided for information only.*

**Philippines
et
Bulgarie**

Mémorandum d'accord relatif à l'établissement d'un mécanisme de consultations politiques entre le Département des affaires étrangères de la République des Philippines et le Ministère des affaires étrangères de la République de Bulgarie. Sofia, 3 mai 2007

Entrée en vigueur : *20 juillet 2007 par notification, conformément à l'article VI*

Texte authentique : *anglais*

Enregistrement auprès du Secrétariat des Nations Unies : *Philippines, 6 juin 2011*

** Numéro de volume RTNU n'a pas encore été établie pour ce dossier. Les textes reproduits ci-dessous, s'ils sont disponibles, sont les textes authentiques de l'accord/pièce jointe d'action tel que soumises pour l'enregistrement et publication au Secrétariat. Pour référence, ils ont été présentés sous forme de la pagination consécutive. Les traductions, s'ils sont inclus, ne sont pas en form finale et sont fournies uniquement à titre d'information.*

[ENGLISH TEXT – TEXTE ANGLAIS]

**MEMORANDUM OF AGREEMENT
FOR THE ESTABLISHMENT OF A POLITICAL CONSULTATIONS'
MECHANISM BETWEEN THE DEPARTMENT OF FOREIGN AFFAIRS OF
THE REPUBLIC OF THE PHILIPPINES AND THE MINISTRY OF FOREIGN
AFFAIRS OF THE REPUBLIC OF BULGARIA**

The Department of Foreign Affairs of the Republic of the Philippines and the Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Bulgaria, hereinafter referred to as the "Parties",

With a view to further enhancing the friendly relations and deepening the cooperation already existing between the Philippines and Bulgaria and to give new dimensions to this cooperation,

Have agreed as follows:

ARTICLE I

The Parties shall hold political consultations every two (2) years or at any time mutually convenient to both Parties to review their bilateral relations and to exchange views on regional and international issues of common interest.

ARTICLE II

The consultations shall be carried out alternately in Manila and Sofia. The consultations may also take place in a third country on the occasion of an international conference or meeting participated by both Parties. During such international conference or meeting, the Parties shall also seek the possibilities of cooperation and coordination on issues of common interest for the two countries.

ARTICLE III

The Delegations, conducting political consultations, shall be presided over by deputy ministers or other high-ranking officials of both the Department of Foreign Affairs of the Republic of the Philippines and the Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Bulgaria.

ARTICLE IV

Agenda, dates and places of the consultations and composition of the delegations shall be coordinated through diplomatic channels. The Parties shall bear their respective expenses for participation in the meetings, including round trip transportation to the meeting place and accommodations, and the host Party shall provide necessary office facilities and local transportation for holding the consultations.

ARTICLE V

At the consultation meetings, the Parties shall review and evaluate the developments in the political, economic, consular, cultural, technological and scientific areas of bilateral relations and an exchange of views to further enhance these relations will be held. The parties shall also exchange views on international and regional issues and developments of common concern, and when necessary, discuss bilateral cooperation in regional or international matters.

ARTICLE VI

This Memorandum of Agreement shall enter into force on the date of the later written notification by the Parties, through diplomatic channels, indicating that the domestic requirements for its entry into force have been complied with.

This Memorandum of Agreement shall remain in force for a period of five (5) years and shall be extended for a similar period unless one of the Parties officially notifies the other of its desire to suspend or terminate this Memorandum of Agreement six (6) months prior to its intended date of expiration. Unless otherwise agreed by the Parties, its suspension or termination should not prejudice the completion of projects initiated under this Memorandum of Agreement.

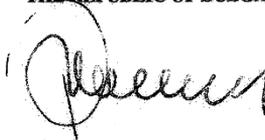
Any amendment or revision of the text of this Memorandum of Agreement shall be done in writing by mutual consent of the Parties, through diplomatic channels. Such amendment or revision shall enter into force in accordance with the provision of paragraph 1 of this Article.

Done in duplicate in Sofia on May 3rd, 2007 in the English language.

**FOR
THE DEPARTMENT
OF FOREIGN AFFAIRS OF
THE REPUBLIC OF THE PHILIPPINES**



**FOR
THE MINISTRY
OF FOREIGN AFFAIRS OF
THE REPUBLIC OF BULGARIA**



**MEMORANDUM OF AGREEMENT
FOR THE ESTABLISHMENT OF A POLITICAL CONSULTATIONS'
MECHANISM BETWEEN THE MINISTRY OF FOREIGN AFFAIRS
OF THE REPUBLIC OF BULGARIA AND THE DEPARTMENT OF
FOREIGN AFFAIRS OF THE REPUBLIC OF THE PHILIPPINES**

The Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Bulgaria and the Department of Foreign Affairs of the Republic of the Philippines, hereinafter referred to as the "Parties",

With a view to further enhancing the friendly relations and deepening the cooperation already existing between Bulgaria and the Philippines and to give new dimensions to this cooperation,

Have agreed as follows:

ARTICLE I

The Parties shall hold political consultations every two (2) years or at any time mutually convenient to both Parties to review their bilateral relations and to exchange views on regional and international issues of common interest.

ARTICLE II

The consultations shall be carried out alternately in Manila and Sofia. The consultations may also take place in a third country on the occasion of an international conference or meeting participated by both Parties. During such international conference or meeting, the Parties shall also seek the possibilities of cooperation and coordination on issues of common interest for the two countries.

ARTICLE III

The Delegations, conducting political consultations, shall be presided over by deputy ministers or other high-ranking officials of both the Ministry of Foreign Affairs of the Republic of Bulgaria and the Department of Foreign Affairs of the Republic of the Philippines.

ARTICLE IV

Agenda, dates and places of the consultations and composition of the delegations shall be coordinated through diplomatic channels. The Parties shall bear their respective expenses for participation in the meetings, including round trip transportation to the meeting place and accommodations, and the host Party shall provide necessary office facilities and local transportation for holding the consultations.

ARTICLE V

At the consultation meetings, the Parties shall review and evaluate the developments in the political, economic, consular, cultural, technological and scientific areas of bilateral relations and an exchange of views to further enhance these relations will be held. The parties shall also exchange views on international and regional issues and developments of common concern, and when necessary, discuss bilateral cooperation in regional or international matters.

ARTICLE VI

This Memorandum of Agreement shall enter into force on the date of the later written notification by the Parties, through diplomatic channels, indicating that the domestic requirements for its entry into force have been complied with.

This Memorandum of Agreement shall remain in force for a period of five (5) years and shall be extended for a similar period unless one of the Parties officially notifies the other of its desire to suspend or terminate this Memorandum of Agreement six (6) months prior to its intended date of expiration. Unless otherwise agreed by the Parties, its suspension or termination should not prejudice the completion of projects initiated under this Memorandum of Agreement.

Any amendment or revision of the text of this Memorandum of Agreement shall be done in writing by mutual consent of the Parties, through diplomatic channels. Such amendment or revision shall enter into force in accordance with the provision of paragraph 1 of this Article.

Done in duplicate in Sofia on May 3rd, 2007 in the English language.

**FOR
THE MINISTRY
OF FOREIGN AFFAIRS OF
THE REPUBLIC OF BULGARIA**



**FOR
THE DEPARTMENT
OF FOREIGN AFFAIRS OF
THE REPUBLIC OF THE PHILIPPINES**



[TRANSLATION – TRADUCTION]

MÉMORANDUM D'ACCORD RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN
MÉCANISME DE CONSULTATIONS POLITIQUES ENTRE LE
DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE
DES PHILIPPINES ET LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DE LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE

Le Département des affaires étrangères de la République des Philippines et le Ministère des affaires étrangères de la République de Bulgarie, ci-après dénommés les « Parties »;

En vue de renforcer encore davantage les relations d'amitié et d'approfondir la coopération déjà existante entre les Philippines et la Bulgarie et de donner une nouvelle dimension à cette coopération;

Sont convenus de ce qui suit :

Article premier

Les Parties organisent des consultations politiques tous les deux (2) ans ou à une date à convenir mutuellement entre les Parties pour passer en revue leurs relations bilatérales ainsi que pour échanger leurs vues sur les questions régionales et internationales d'intérêt mutuel.

Article II

Les consultations sont menées alternativement à Manille et à Sofia. Les consultations peuvent également avoir lieu dans un pays tiers à l'occasion d'une conférence ou d'une réunion internationale à laquelle participent les deux Parties. Durant cette conférence ou réunion, les Parties cherchent également les possibilités de coopérer et de coordonner les questions présentant un intérêt commun pour les deux pays.

Article III

Les délégations menant des consultations politiques sont présidées par des vice-ministres ou d'autres fonctionnaires de haut rang à la fois du Département des affaires étrangères de la République des Philippines et du Ministère des affaires étrangères de la République de Bulgarie.

Article IV

L'ordre du jour, les dates et lieux des consultations et la composition des délégations sont coordonnés par la voie diplomatique. Les Parties supportent leurs propres frais de participation aux réunions, y compris les frais de transport aller-retour pour se rendre au

lieu de réunion et de logement, et la Partie hôte fournit les bureaux et le transport local nécessaires pour l'organisation des consultations.

Article V

Aux réunions de consultation, les Parties examinent et évaluent l'évolution dans les domaines politique, économique, consulaire, culturel, technique et scientifique des relations bilatérales et procèdent à un échange de vues pour améliorer encore davantage ces relations. Les Parties échangent également leurs vues sur les questions internationales et régionales et l'évolution des sujets de préoccupation communs, et si nécessaire, discutent de la coopération bilatérale en matière régionale et internationale.

Article VI

Le présent mémorandum d'accord entrera en vigueur à la date de la dernière notification écrite informant l'autre Partie par la voie diplomatique de l'accomplissement des conditions requises pour son entrée en vigueur.

Le présent Mémorandum d'accord restera en vigueur pendant une période de cinq (5) ans et sera reconduit à raison d'une période de même durée et ce, pour autant que l'une des Parties n'ait pas avisé officiellement l'autre de son souhait de le suspendre ou d'y mettre définitivement fin six (6) mois avant la date d'expiration prévue. À moins qu'il n'en soit convenu autrement entre les Parties, sa suspension ou sa dénonciation ne remettra pas en cause l'achèvement des projets ayant été lancés dans le cadre du présent Mémorandum d'accord.

Tout amendement ou révision du texte du présent Mémorandum d'accord s'effectue par écrit, moyennant consentement mutuel des Parties, en empruntant la voie diplomatique. Ces amendements ou révisions entreront en vigueur conformément à la disposition du paragraphe 1^{er} du présent article.

FAIT en deux exemplaires à Sofia le 3 mai 2007 en langue anglaise.

Pour le Département des affaires étrangères de la République des Philippines :

Pour le Ministère des affaires étrangères de la République de Bulgarie :

MÉMORANDUM D'ACCORD RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN
MÉCANISME DE CONSULTATIONS POLITIQUES ENTRE LE
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE DE
BULGARIE ET LE DÉPARTEMENT DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE
LA RÉPUBLIQUE DES PHILIPPINES

Le Ministère des affaires étrangères de la République de Bulgarie et le Département des affaires étrangères de la République des Philippines, ci-après dénommés les « Parties »;

En vue de renforcer encore davantage les relations d'amitié et d'approfondir la coopération déjà existante entre la Bulgarie et les Philippines et de donner une nouvelle dimension à cette coopération;

Sont convenus de ce qui suit :

Article premier

Les Parties organisent des consultations politiques tous les deux (2) ans ou à une date à convenir mutuellement entre les Parties pour passer en revue leurs relations bilatérales ainsi que pour échanger leurs vues sur les questions régionales et internationales d'intérêt mutuel.

Article II

Les consultations sont menées alternativement à Manille et à Sofia. Les consultations peuvent également avoir lieu dans un pays tiers à l'occasion d'une conférence ou d'une réunion internationale à laquelle participent les deux Parties. Durant cette conférence ou réunion, les Parties cherchent également les possibilités de coopérer et de coordonner les questions présentant un intérêt commun pour les deux pays.

Article III

Les délégations menant des consultations politiques sont présidées par des vice-ministres ou d'autres fonctionnaires de haut rang à la fois du Ministère des affaires étrangères de la République de Bulgarie et du Département des affaires étrangères de la République des Philippines.

Article IV

L'ordre du jour, les dates et lieux des consultations et la composition des délégations sont coordonnés par la voie diplomatique. Les Parties supportent leurs propres frais de participation aux réunions, y compris les frais de transport aller-retour pour se rendre au lieu de réunion et de logement, et la Partie hôte fournit les bureaux et le transport local nécessaires pour l'organisation des consultations.

Article V

Aux réunions de consultation, les Parties examinent et évaluent l'évolution dans les domaines politique, économique, consulaire, culturel, technique et scientifique des relations bilatérales et procèdent à un échange de vues pour améliorer encore davantage ces relations. Les Parties échangent également leurs vues sur les questions internationales et régionales et l'évolution des sujets de préoccupation communs, et si nécessaire, discutent de la coopération bilatérale en matière régionale et internationale.

Article VI

Le présent mémorandum d'accord entrera en vigueur à la date de la dernière notification écrite informant l'autre Partie par la voie diplomatique de l'accomplissement des conditions requises pour son entrée en vigueur.

Le présent Mémorandum d'accord restera en vigueur pendant une période de cinq (5) ans et sera reconduit à raison d'une période de même durée et ce, pour autant que l'une des Parties n'ait pas avisé officiellement l'autre de son souhait de le suspendre ou d'y mettre définitivement fin six (6) mois avant la date d'expiration prévue. À moins qu'il n'en soit convenu autrement entre les Parties, sa suspension ou sa dénonciation ne remettra pas en cause l'achèvement des projets ayant été lancés dans le cadre du présent Mémorandum d'accord.

Tout amendement ou révision du texte du présent Mémorandum d'accord s'effectue par écrit, moyennant consentement mutuel des Parties, en empruntant la voie diplomatique. Ces amendements ou révisions entreront en vigueur conformément à la disposition du paragraphe 1^{er} du présent article.

Fait en deux exemplaires à Sofia le 3 mai 2007 en langue anglaise.

Pour le Ministère des affaires étrangères de la République de Bulgarie :

Pour le Département des affaires étrangères de la République des Philippines :